

13 Floreal
Verbal, & délibéré qui paraissent
L'Assemblée de la commune de la Liberté,
à Paris

N° 49

49

[Signature]

M^r Citoyens Administrateurs
Du District de Carpentras

[Signature]

Repondu le 13^e Floreal
à Paris le 13^e Floreal
Republique Française
La municipalité de Paris

aux Citoyens administrateurs du
District de Carpentras

Nous vous prions Citoyens que dans cette
nuit dernière des motifs que nous
avons pas pu encore découvrir ont enlevé
un arbre de la liberté qui a été planté
l'année dernière au Palais de Saint-Jean
hors et proche la porte appelée Saint-Jean
il est aussi enlevé des décrets qui étoient
attachés à une corde et exposés au devant
le bâtiment de la maison commune
dans la nuit du moment que nous avons



été informés de cet attentat nous nous sommes
portés sur le local pour nous assurer de la
vérité de cet attentat et nous avons vu avec
le plus grand Regret que véritablement l'arbre
avoit été enlevé, nous avons trouvé aussi
avec Regret hors l'édit de voir et sur le
chemin en dessous de la fontaine du puits
les débris qui étoient rapés au devant de l'édit
maison de l'écume que nous avons portés dans celle
et dont nous avons dressé procès verbal infirmé
de l'écume que nous avons pris en conséquence
de la loi nationale Revolu des pouvoirs à luy
donnés par la municipalité, à donner plainte
pardonnant l'offense de police de l'acte de
fait pour en débarrasser les auteurs et complices
nous nous flatterons que vous approuverez notre
Conduite à cet égard.

H. Constant agent nat. Solat et Fraterre
nommé Officiel - Julien Officiel
Pauvestre, Officiel



Doc 2

Lettre de la municipalité de Bedoin aux citoyens administrateurs du district de Carpentras, 13 floréal an II (2 mai 1794). Arch. dép. de Vaucluse, 7L51.

Il s'agit d'une lettre manuscrite, rédigée au nom de la municipalité de Bedoin et envoyée aux administrateurs du district de Carpentras. Le document porte également le sceau postal.

Daté du 13 floréal an II, c'est ce pli qui informe les autorités de ce qui va devenir l'affaire de Bedoin, puisque les faits se sont produits la nuit précédente. On y sent une pointe d'inquiétude : le courrier y décrit par le menu tout le zèle de la municipalité pour porter les faits à la connaissance de l'administration et se termine par « nous nous flattons que vous approuverez notre conduite à cet égard ».

Le contexte permet d'expliquer cette inquiétude : une des raisons de la mission Maignet en Vaucluse est le climat de suspicion qui règne sur les fonctionnaires révolutionnaires à qui l'on fait deux reproches : d'une façon générale, d'avoir tiré profit de la vente des biens nationaux ; de s'être montré trop indulgents à l'égard des suspects. Il est en effet notoire que la municipalité de Bedoin avait opté pour le fédéralisme en 1793 et n'avait montré que peu de zèle dans la politique de répression demandée par Paris.

Et de fait, les signataires de la lettre apparaissent tous trois dans la liste des condamnés à mort : Jean-Esprit Constant, agent national ; Pierre-François Dauberte, Dominique Nouvène, et Basile Tallene, tous trois officiers municipaux.